

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : PMT Liquid grease PMTF 17

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de  
la substance/du mélange : Graisse

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**FRANCE :**

Plastique Métal Technologie  
Savoie Hexapôle  
211 rue Maurice Herzog  
F-73420 Viviers-du-Lac  
Tél: +33(0)4 79 34 36 38 Fax: +33(0)4 79 34 36 39  
E-Mail: pmt@veolia.com

Contact : Hervé Carliz  
Tél: +33(0)4 79 34 36 38  
E-Mail: herve.carliz@veolia.com

**ALLEMAGNE :**

Veolia Water Technologies Deutschland GmbH  
Plastik-Metall-Technologie  
Am Löwengang 3  
D-74564 Crailsheim  
Tél: +49(0)7951-2972750 Fax: +49(0)7951-2972755  
E-Mail: veoliawatertech.crailsheim@veolia.com

Contact : N. Hertfelder  
Tél: +49(0)7951-2972750  
E-Mail: nikolai.hertfelder@veolia.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**ALLEMAGNE :**  
Giftinformationszentrum Nord (GIZ-Nord) D-Göttingen  
Tél. +49(0)551-19240

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

**2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention :**  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement

**2.3 Autres dangers**

**3. Composition/ informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Huile minérale.  
savon complexe d'aluminium

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol	95-38-5 202-414-9	Xn; R22-R48/22 C; R34 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8 203-749-3	Xn; R20 Xi; R38-R41 N; R50	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer à fond les chaussures avant de la réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- : Amener la victime à l'air libre.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction Inappropriés : Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d) :  
Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Ne pas ingérer.  
Ne pas remballer.  
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.  
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques  
Valeur: 0,6 mg/kg  
Utilisation finale: Travailleurs  
  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques  
Valeur: 0,46 mg/m<sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques  
Valeur: 2 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets Systémiques  
Valeur: 14 mg/m<sup>3</sup>

(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine

: Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 0,2 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques  
Valeur: 18 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,01 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 18 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 10 mg/kg

Utilisation finale: Utilisation industrielle  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques  
Valeur: 100 mg/kg

PNEC  
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol

: Eau douce  
Valeur: 0,00003 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,000003 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 0,376 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 0,0376 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

	Sol Valeur: 0,075 mg/kg
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine	: Eau douce Valeur: 0,00043 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,000043 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,0043 mg/l
	Activité microbologique dans les systèmes de traitement des eaux usées Valeur: 13 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| Protection respiratoire | : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  |
| Protection des mains    | : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.<br>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.<br>Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. |
| Protection des yeux     | : Lunettes de sécurité à protection intégrale<br>Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166   |
| Mesures d'hygiène       | : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.  |
| Mesures de protection   | : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.<br>Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Conseils généraux | : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|-------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: pâte
Couleur	: brun
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Substances combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,88 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Point de sublimation	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

#### Composants:

**2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 1.265 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401, BPL: oui

Toxicité aiguë par voie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

cutanée	: DL50: > 2.000 mg/kg, lapin
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: Corrosif, catégorie 1C - quand des réactions ont lieu entre 1 heure et 4 heures après l'exposition et que des observations sont faites jusqu'à 14 jours., Classification: Provoque des brûlures., OCDE ligne directrice 404, BPL: oui
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Corrosif, Classification: Corrosif, OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée	: cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406
Toxicité à dose répétée	: rat, Oral(e), 100 mg/kg, NOAEL: 20 mg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Voies d'exposition: Ingestion Organes cibles: Organes digestifs, thymus Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## **(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine :**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50: 9.200 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: 1,37 mg/l, 4 h, rat, poussières/brouillard
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: Irritant pour la peau., Classification: Irritant pour la peau., OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Risque de lésions oculaires graves., Classification: Risque de lésions oculaires graves., OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Test de Maximalisation (GPMT), cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Evaluation	: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Toxicité par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité Produit:

Toxicité à pour les poissons : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

### Composants:

#### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol :**

Toxicité pour les poissons : CL50: 0,3 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), Essai en statique, OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 0,136 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r: 0,03 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 20

Facteur M : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50: 26 mg/l, 3 h, boue activée, Inhibition de la respiration, OECD 209

#### **(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine :**

Toxicité pour les poissons : CL50: 3,2 - 4,6 mg/l, 96 h, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, DIN 38412

Toxicité pour la Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 0,53 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues : CE50: 5,1 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Inhibition de la croissance, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Facteur M : 1

Toxicité pour les bactéries : CE50: 1.300 mg/l, 3 h, Bactérie, Inhibition de la respiration, OECD 209, BPL: oui

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit :

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

## **PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

### Composants:

#### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol :**

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, Résultat: pas rapidement biodégradable, OECD 301 B

#### **(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine :**

Biodégradabilité : aérobique, 85 %, Résultat: rapidement biodégradable, Durée d'exposition: 28 jr, boue activée, OECD 301 B

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### Composants:

#### **2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol :**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 371,8, Ne s'accumule pas dans les organismes.

#### **(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl) glycine :**

Bioaccumulation : En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, L'accumulation dans les organismes est possible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

#### Produit :

Mobilité : Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments

environnementaux : Donnée non disponible

### **12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB**

#### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

#### **(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine :**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
- Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.
- 

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Marchandise non dangereuse  
**IMDG**  
Marchandise non dangereuse  
**IATA**  
Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Not available

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59).
- : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)
- : 96/82/EC Mise à jour:  
Dangereux pour l'environnement 9b  
Quantité 1: 200 t Quantité 2: 500 t
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France)
- : 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.  
: 15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.  
: 15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- R20 Nocif par inhalation.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - fr

**PMT Liquid grease PMTF 17** Version 1.0 Date de révision 28.11.2016

---

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société perma-tec. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société Veolia PMT. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société Veolia PMT met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société Veolia PMT n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers.

L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.